

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 1 (1970-1971)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Canton de Neuchâtel : pour une meilleure coordination entre maisons pour personnes âgées  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825956>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De fil en aiguille

Chose promise, chose due! Dans notre dernier numéro, nous vous promettons de revenir à l'exécution de la jaquette crochetée qui faisait l'objet de notre illustration d'ouvrage. Voici donc comment vous y prendre :

### JAQUETTE CROCHETÉE, BORD À BORD POUR 4 À 5 (7 À 8) ANS

Mesures: Haut. tot. 40 (47) cm., tour de poitrine 72 (78) cm. environ, longueur couture manche 28 (35) cm.

Fournitures: Laine H. E. C. « Colibri », 300 (350) g. blanc chiné. Un reste de laine rouge et verte, 1 crochet Perl-Inox N° 4 ½ à 5.

Point au crochet: Point double: 1er rg et tous les rgs suiv.: piquer le crochet dans ch. m. et ramener 1 boucle, 1 jeté que l'on passe à travers la 1re boucle sur le crochet, 1 jeté que l'on passe au travers des 2 boucles rest. 1 m. en l'air pour tourner. Dim. à ch. rg.

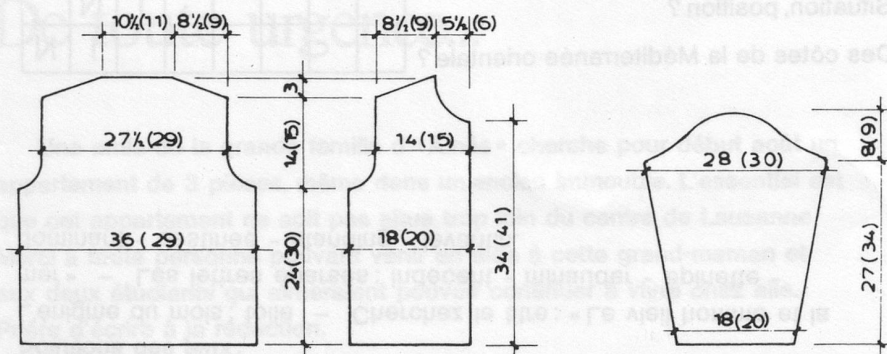
Echantillon: Un carré de 5 cm. = 7 m., 6 ½ rgs. Suiv. le résultat, prendre 1 crochet plus gros ou plus fin.

Dos: Faire une chaînette de 53 (56) m. = 51 (54) m. au point double. A 24 (30) cm. de haut. tot., former les emmanchures et laisser de ch. côté 1 fs 3 m., 1 fs 2 m. et 1 fs 1 m. Cont. tout droit sur les 39 (42) m. rest. A 14 (15) cm. d'emmanchure, biaiser les épaules en laissant de ch. côté 3 fs 4 m. (2 fs 4 m. et 1 fs 5 m.) 15 (16) m. rest. = encolure.

Devant droit: Faire une chaînette de 28 (31) m. = 26 (29) m. au point double. A 24 (30) cm. de haut. tot., former l'emmanchure en laissant 1 fs 3 (4) m., 1 fs 2 m. et 1 fs 1 m. Cont. tout droit sur les 20 (22) m. rest. A 34 (41) cm. de haut. tot., laisser pour l'encolure 1 fs 4 (5) m., 1 fs 2 m. et 2 fs 1 m. Biaiser l'épaule comme au dos.

Manches: Faire une chaînette de 28 (31) m. = 26 (29) m. au point double. Augm. de ch. côté 7 fs 1 m. tous les 3 ½ (4) cm. A 27 (34) cm. de haut. tot., former l'arrondi en laissant de ch. côté 2 fs 2 m., 5 (6) fs 1 m. et 4 fs 2 m. L'arrondi se termine par 6 (7) m.

Assemblage: Repasser légèrement à la patte-mouille. Fermer les coutures. Border les manches par 3 rgs de m. s.: 1 rg vert, 1 rg blanc et 1 rg rouge. Faire le même galon tricolore le long des devants et autour de l'encolure: crocheter les 3 rgs sur l'end. du trav. et, à ch. rg, faire 1 m. s., 1 m. en l'air et 1 m. s. dans la m. de ch. angle de l'encolure.



## Pour une meilleure coordination entre maisons pour personnes âgées

Le 16 mars 1971, sous la présidence de M. R. Schläppi, conseiller d'Etat, président de l'Association des œuvres et travailleurs sociaux neuchâtelois, s'est tenue à Neuchâtel l'assemblée constitutive de l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA). Vingt-sept personnes, représentant plus de treize institutions, ont participé à cette assemblée constitutive. C'est dire que l'intérêt suscité par cette initiative constitue la meilleure preuve du bien-fondé et de l'utilité d'une association des maisons et établissements pour personnes âgées, dont les buts sont :

- regrouper les maisons et homes pour personnes âgées, en vue de la recherche et de l'étude, dans un esprit de solidarité, des mesures communes utiles à leur bonne marche et à leur développement ;
- étudier les conditions de travail, les possibilités de perfectionnement, la formation et le statut du personnel ;
- favoriser la coordination et le développement des institutions pour personnes âgées en suscitant au besoin les contacts avec les pouvoirs publics ;
- être à la disposition de ses membres pour les conseiller dans la conception et la réalisation de leurs projets ;
- contribuer à la création et au développement de toutes les organisations sociales ou professionnelles utiles à ses membres ;
- nouer, développer et maintenir des contacts avec d'autres associations similaires ;
- recueillir, analyser et diffuser tant à ses membres qu'au public toutes informations utiles.

Un comité composé de 12 membres, présidé par M. W. Pigeon, chancelier de la ville du Locle, a été désigné et est prêt à se mettre au travail dans le sens précité.